



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif qui vous est présenté dans le présent rapport fait état de l'exécution budgétaire de l'année 2019. Il constate une progression des recettes réelles de fonctionnement de 1,28% mais aussi des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 8,65%. Le volume de l'épargne se réduit par conséquent de 29,44%.

La progression des dépenses de fonctionnement à un niveau plus important que celui des années précédentes s'explique, en partie, par la municipalisation de l'Espace Jeune Septèmes qui impacte les chapitres de la masse salariale et des charges à caractère général.

Concernant les recettes, la progression s'opère sur l'ensemble des chapitres, excepté celui de la fiscalité qui est en diminution de 3,17%.

L'épargne brute, qui mesure l'écart entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, constitue le socle de la capacité de financement des projets d'investissement. Conjugée avec les subventions, l'emprunt et le fonds de compensation de la TVA, elle permet de réaliser notre programme d'équipement. Il est important de souligner que l'épargne brute présente un « effet amplificateur » au regard des subventions et du F.C.T.V.A., tous deux attribués en pourcentage de la participation communale. Plus l'épargne brute est élevée, plus le F.C.T.V.A. et les subventions sont susceptibles d'augmenter.

Sur l'exercice 2019, elle se resserre fortement à un montant de 1 884 524,10 € après une forte progression en 2017 (+20,52%) puis une stabilisation en 2018 (+0,19%).

Parmi les éléments constitutifs de cette épargne brute, on peut citer la diminution des intérêts de la dette, la progression des charges à caractère général et de la masse salariale, la hausse des produits d'exploitation et de gestion courante, des subventions et dotations ainsi que la diminution du chapitre fiscalité.

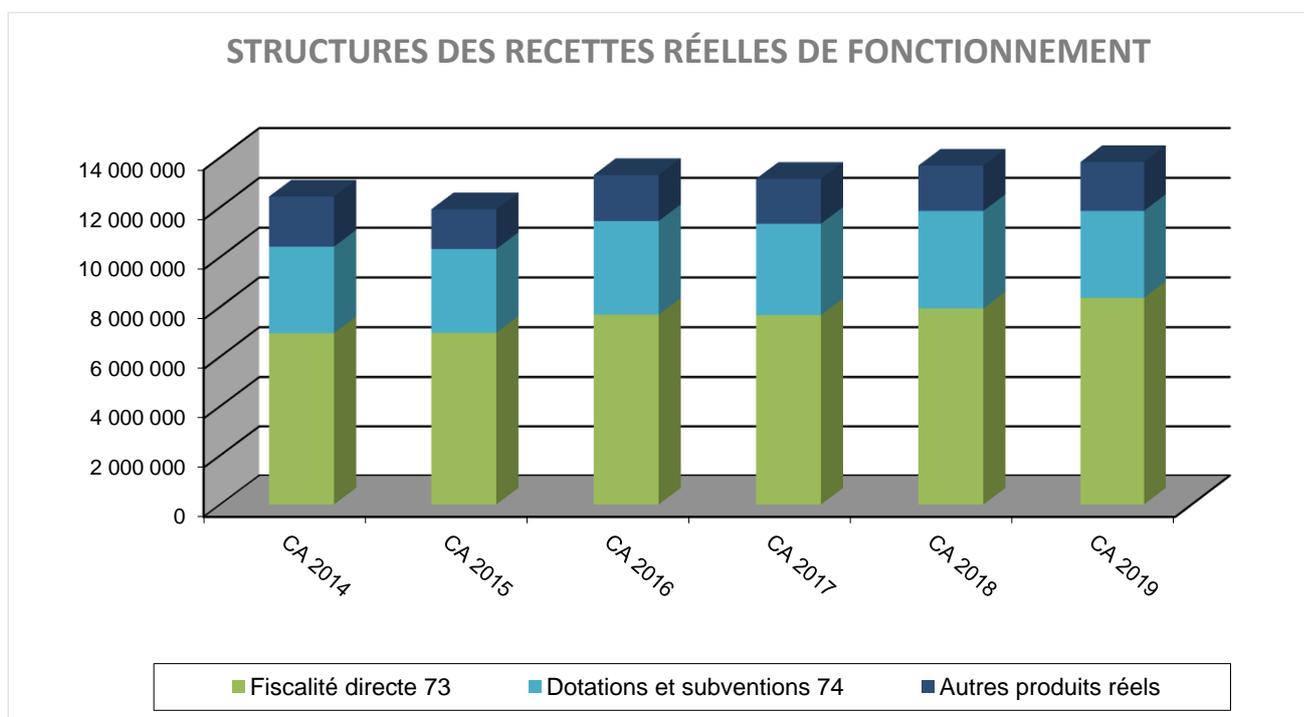
Enfin, la section d'investissement montre une progression des dépenses de 80,50% avec un montant qui atteint 8 747 375,39 € dont 2 147 481,04 € d'acquisition de biens immobiliers. Les recettes augmentent également avec un montant de subventions perçues de 1 384 267,77€ (+13,85%), ce qui correspond à un taux de cofinancements de 21% des équipements et travaux.

Le rythme soutenu des investissements se poursuit et s'amplifie. Il se situe au-dessus du niveau des exercices 2015 et 2016 qui étaient des années où il a été particulièrement élevé. Cette montée en puissance des dépenses d'investissement réalisées depuis 2015 s'explique par le paiement des travaux de la crèche et de la médiathèque, puis de la mise en place de la vidéo protection, la construction du bâtiment d'élevage caprin, les travaux d'extension des écoles Jacques Prévert et Tranchier Giudicelli, la réfection du site Louis Aragon, la construction de la nouvelle cuisine centrale et l'acquisition de terrains et logements dans le but de développer l'offre de logements sociaux sur la commune.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

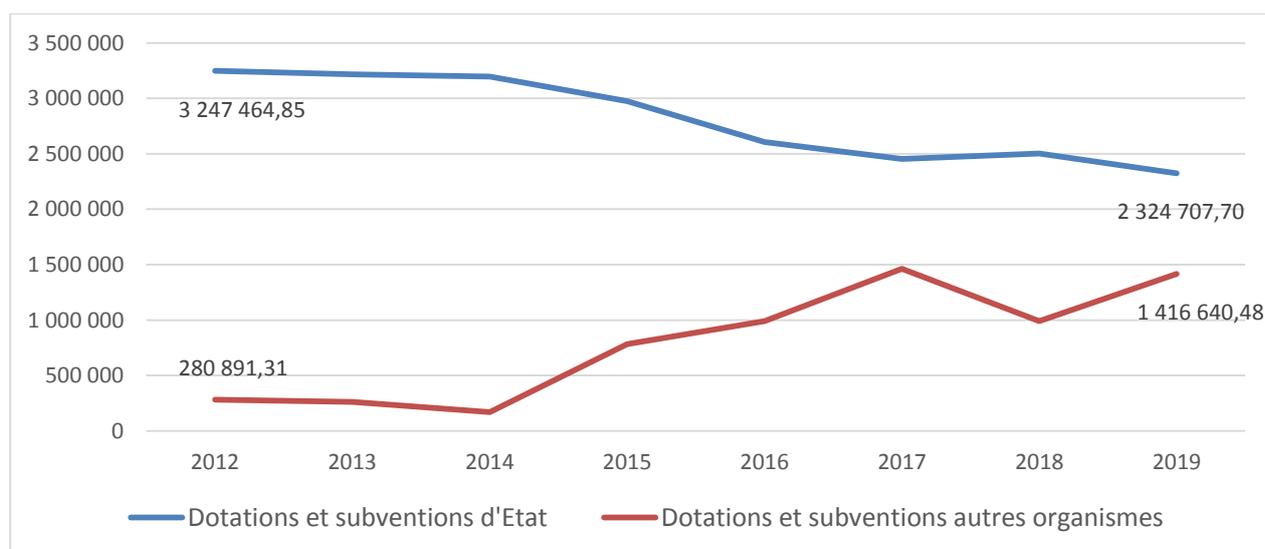
Les recettes réelles de fonctionnement continuent de progresser avec une augmentation de **1,28% par rapport à 2018**.

L'évolution n'est pas homogène suivant les chapitres. En effet, les dotations et subventions ainsi que les produits d'exploitation et les produits de gestion courante augmentent alors que le chapitre fiscalité est en léger recul.



LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS

Les recettes perçues sur le chapitre des dotations et subventions augmentent de 7,11% après une baisse de 10,82% en 2018.



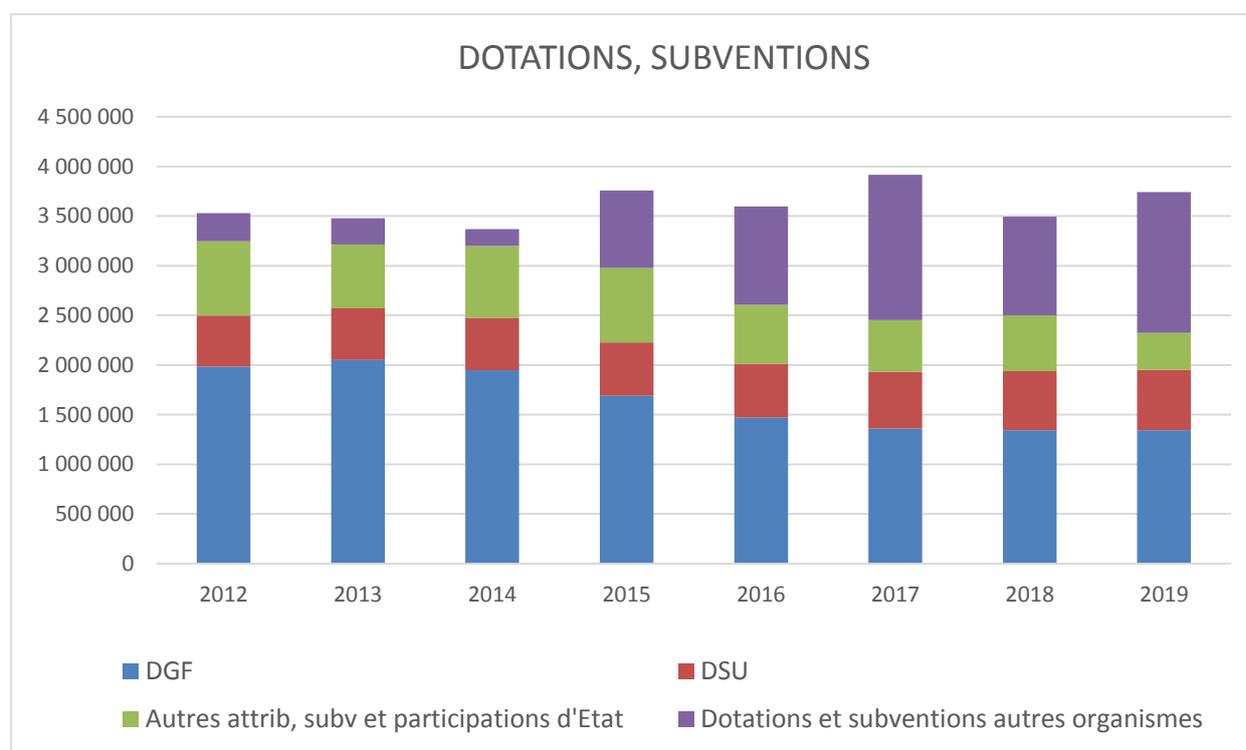
Les dotations d'Etat sont de nouveau en diminution (-7%) après une stabilisation en 2018 et une baisse constante depuis 2011. Dans le détail, elles évoluent de manière hétérogène :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 1 342 876 €, soit -0,1%
- Dotation de Solidarité Urbaine : 607 723 €, soit +2,5%
- Dotation Nationale de Péréquation : 156 074 €, soit -10%

Les financements de la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant total de 1 338 311 € sont en hausse de 40,9%. Après une baisse conjoncturelle en 2018 qui était une année de renouvellement du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), le montant des subventions liées au CEJ et au fonctionnement des crèches et des structures d'accueils périscolaires revient à son montant moyen annuel.

Les perspectives d'évolution de ce chapitre, qui représente un peu moins d'un tiers des recettes réelles de fonctionnement, restent incertaines. On constate que les dotations sont en baisse malgré l'engagement de l'Etat à les stabiliser dans le cadre de la contractualisation qu'il a initiée avec les collectivités.

Pour parvenir à maintenir les dotations et subventions à leur niveau actuel, il faut être attentif à poursuivre une politique dynamique de nos dispositifs contractuels, à assurer une augmentation du nombre d'habitants qui impacte positivement les dotations ainsi que les bases fiscales, mais aussi à maintenir la politique de cofinancements des actions locales.



LES IMPÔTS ET TAXES

En 2019, le chapitre fiscalité représente 57,8% des recettes réelles de fonctionnement de la commune, ce qui est le niveau moyen des exercices précédents qui est de d'environ 58%. Il atteint au total 8 088 13,34 €, soit une baisse de 3,17% par rapport à 2018.

Au sein de ce chapitre, le produit des contributions directes s'élève à 5 193 320 €, ce qui représente une progression de 2,45% par rapport à l'exercice 2018. Cela s'explique par la revalorisation des bases de 2,2% par la Loi de Finances 2019 ainsi que l'augmentation physique des bases brutes. Cela représente une hausse de produit fiscal de 124 364 €.

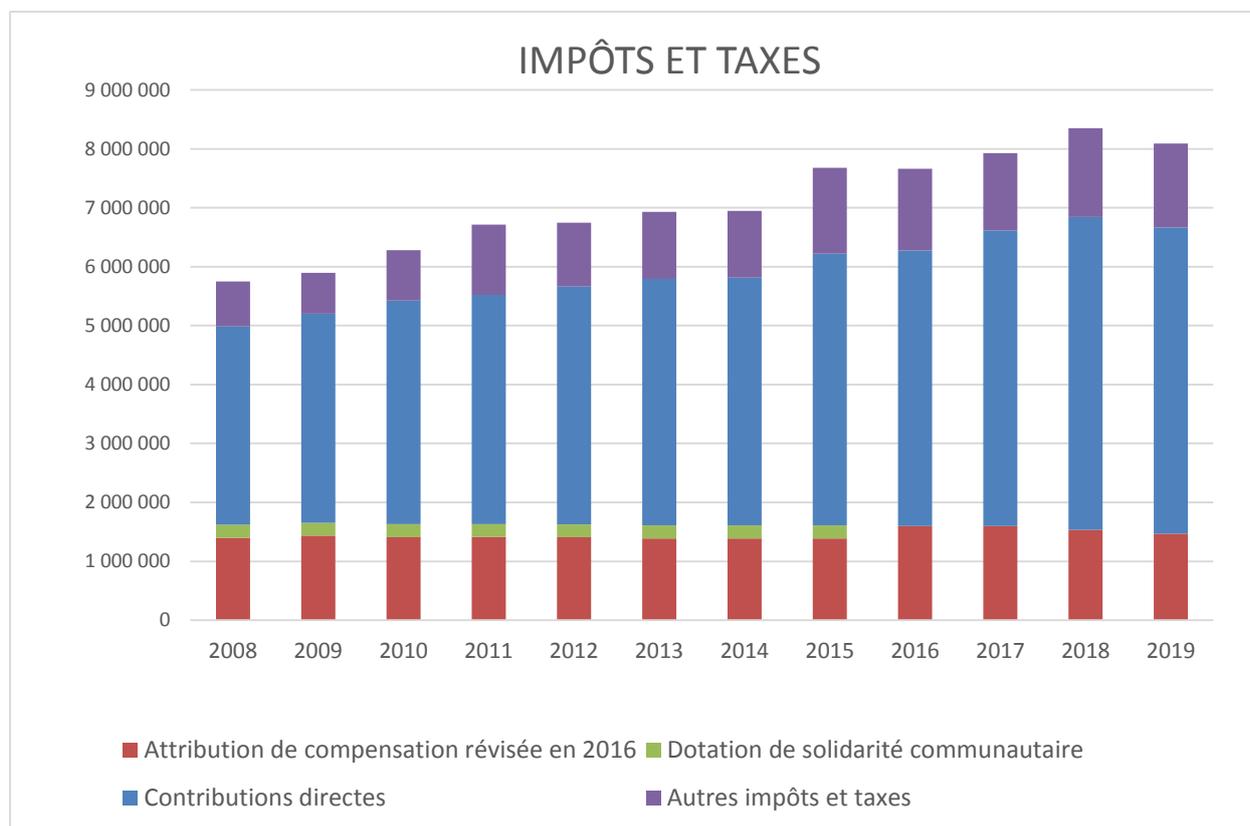
Ainsi, le produit de la taxe d'habitation revenant à la commune est de 1 915 214 €, soit une variation de + 0,91%. Le produit des impositions de la taxe sur le foncier bâti représente lui 3 256 359 €, soit une progression de + 3,53%.

Par ailleurs, la taxe additionnelle aux droits de mutation atteint un montant de 442 946,86 €, ce qui représente une baisse de 13,5% par rapport à 2018 qui est une année où le produit perçu était particulièrement élevé.

Concernant le FPIC (Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communes), la Commune, en tant que membre de la Métropole, est depuis 2017 à la fois contributrice et bénéficiaire du fonds. Le montant net reversé par la Métropole est stable, il s'élève à 183 879 €.

En 2019, le produit de la taxe sur les déchets stockés s'élève à 374 817,48 €, soit une légère progression de 0,55% par rapport à l'exercice 2018.

Enfin, on peut noter la stabilisation des recettes liées à la taxe sur la consommation finale d'électricité qui atteignent 195 068 € en 2019.



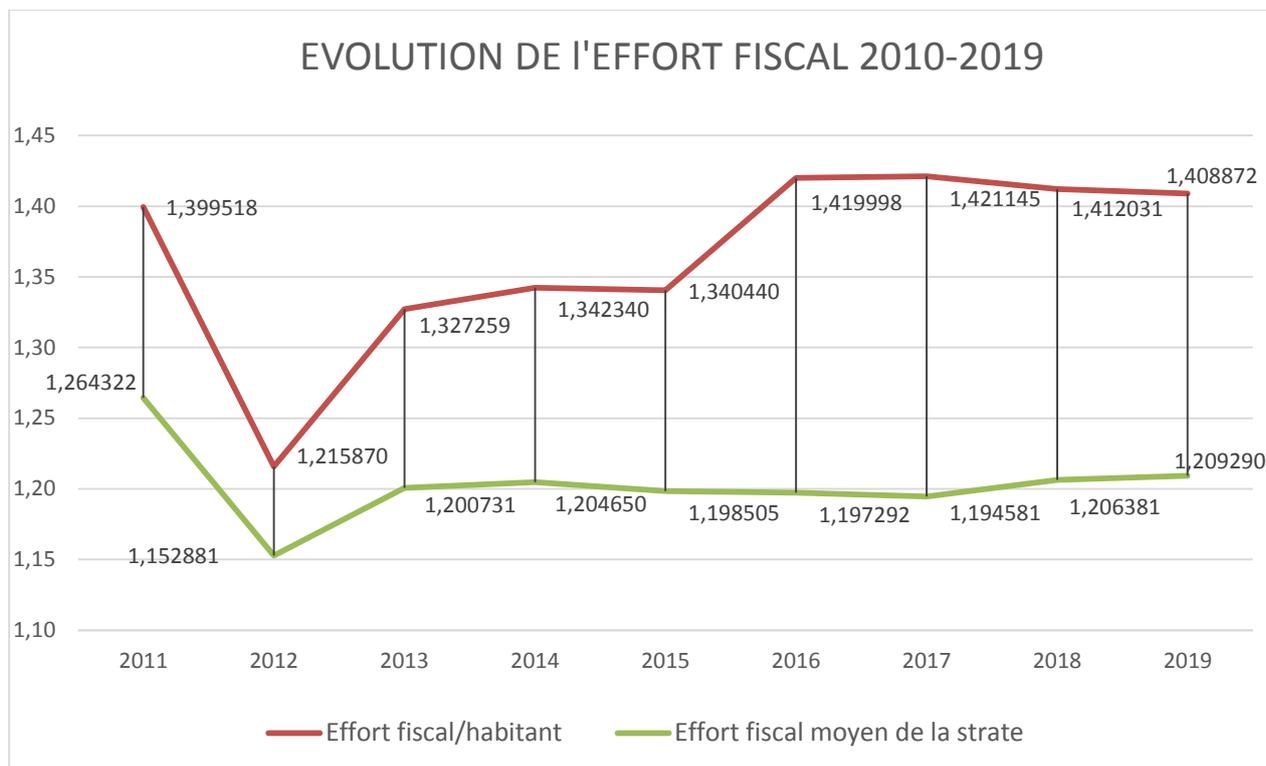
Nous avons fait le choix raisonnable d'augmenter les taux d'imposition une seule fois en début de mandature dans une période marquée par la forte baisse des dotations d'Etat. Cela a permis d'atteindre l'équilibre du budget tout en respectant notre engagement à ne pas augmenter les taux plus que l'inflation sur la durée du mandat.

Cela permet également de maintenir le ratio de l'effort fiscal utilisé dans le calcul de certaines dotations à un niveau permettant de ne pas perdre en dotations.

L'Etat détermine en effet, le montant des dotations des communes en majorant proportionnellement les attributions individuelles pour celles qui auront sollicité leurs contribuables à un niveau plus élevé que la moyenne.

En 2013, les modalités de calcul de l'effort fiscal ont été modifiées puisque la notion de potentiel fiscal est supprimée et remplacée par le "produit déterminé par l'application du taux moyen national d'imposition aux bases de la commune relatives à la TH, la TFPB, la TFNB et la taxe additionnelle à la TFNB".

Ces paramètres ont contribué à la hausse de notre effort fiscal qui revient au niveau des années précédentes.



LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE et AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ces deux chapitres regroupent les différentes recettes liées aux services publics municipaux : restaurations scolaire et seniors, crèches, ainsi que les produits des domaines et de gestion courante (loyers et redevances).

Le montant total des produits des services et du domaine (chapitre 70) perçu en 2019 s'élève à 1 555 772,51 €, soit une hausse de 3,17% par rapport à 2018.

Au sein du chapitre, on constate que les participations des familles aux services de la restauration scolaire et des activités périscolaires progressent avec un montant total de 410 614,33 € contre 335 534,84 € en 2018.

La collectivité a servi 121 641 repas dans les cantines scolaires en 2019 contre 129 736 en 2018 et 133 111 en 2017. Cela s'explique, notamment, par un nombre de jours de fermeture du service pour cause de grève plus élevé en 2019. Les prestations facturées et payées par les familles augmentent malgré la baisse du nombre de repas servis en raison d'un décalage, sur l'exercice 2019, d'une partie de la facturation de la fin de l'année 2018.

Les recettes du service de restauration dans les foyers seniors sont stables avec un montant total de 81 068 €.

Les participations des familles au service des crèches municipales diminuent en 2019 après une forte progression en 2018. Elles représentent 349 734 € contre 447 775,31 € en 2018. Cette forte variation s'explique par une baisse du nombre d'heures facturées en raison d'un nombre de jours de fermeture des structures plus élevé qu'en 2018 (8 jours de fermeture supplémentaires). Le taux d'occupation sur les jours d'ouverture a lui augmenté. Il y a également un décalage sur l'exercice 2020 d'une partie de la facturation des derniers mois de 2019.

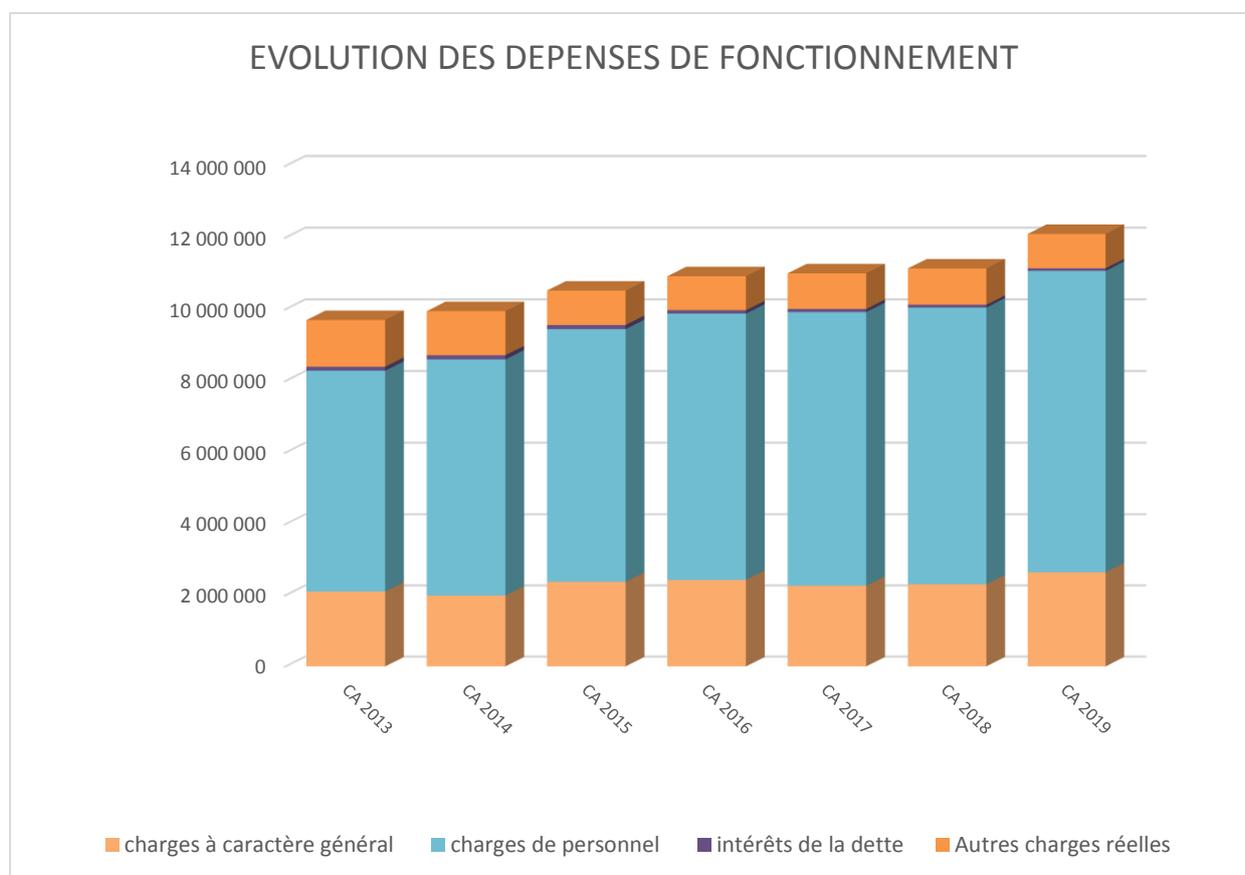
Concernant le chapitre des produits de gestion courante qui compte essentiellement les revenus des immeubles, on note une progression de 27%.

Les produits des loyers des logements du parc de la Ville augmentent de 24% avec un montant perçu de 172 369 €. Le parc locatif à vocation sociale de la Commune a, en effet, augmenté au cours de l'année 2019.

Depuis 2014, le chapitre des produits d'exploitation et des domaines a augmenté de 161% passant de 595 547 € à 1 555 772 €. Cette évolution montre la diversification de l'offre de services aux familles gérée par la collectivité : ouvertures de la crèche la Ronde des pitchouns, de l'Oustaou René Payan, extension des réfectoires pour accueillir un nombre croissant de rationnaires, sans oublier la gestion sur le budget principal des recettes de la Caisse des Ecoles et de la crèche la Farandole.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 100 198 € ce qui représente une augmentation de 8,65 % par rapport à l'exercice 2018. Cette hausse importante des dépenses inclue les charges liées à la municipalisation de l'Espace Jeunes Septèmes.

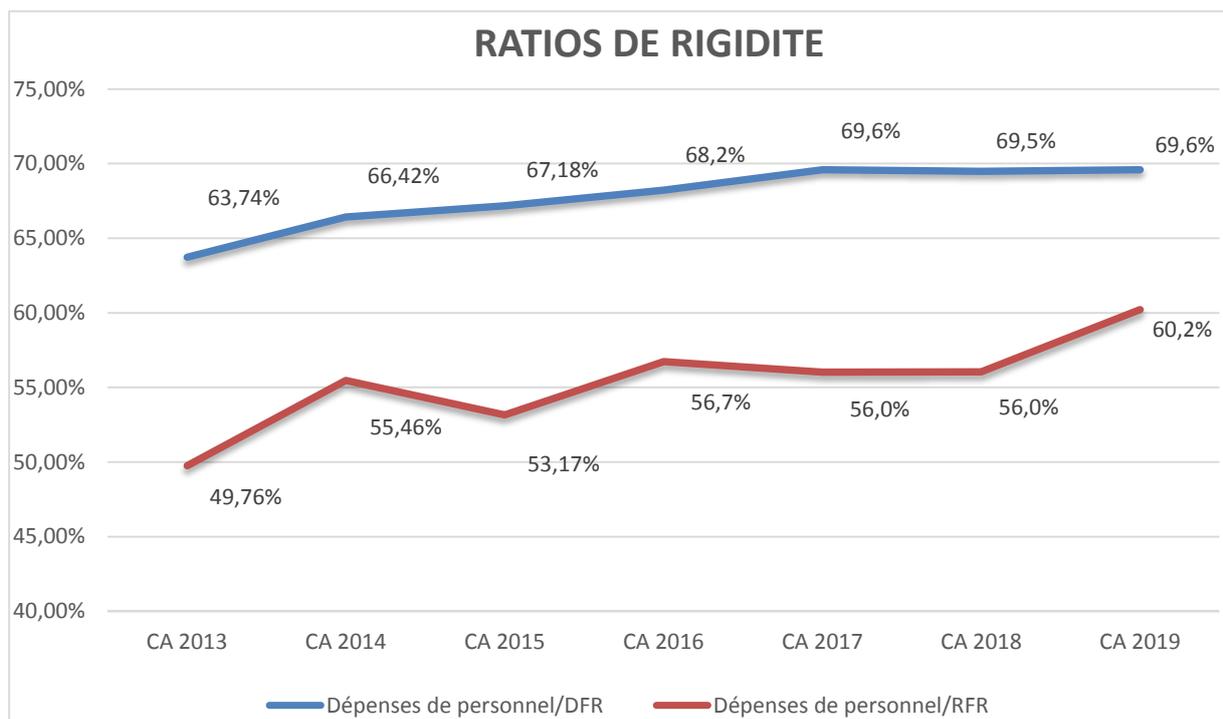


LES CHARGES DE PERSONNEL

Sur l'exercice 2019, le chapitre des charges de personnel augmente de 8,84%.

Cette forte progression s'explique d'une part, par l'intégration du personnel de l'EJS dans la masse salariale, et d'autre part, par une prise en charge sur le chapitre de la réintégration d'un agent dans les effectifs impliquant le paiement d'un rappel de salaires et cotisations depuis 2012. Si l'on neutralise ces dépenses exceptionnelles ou nouvelles, l'augmentation du chapitre est ramenée à 4,17%.

D'autres éléments comme le mécanisme de GVT (Glissement Vieillesse Technicité), et la hausse des remplacements de personnels contribuent donc à cette évolution. De plus, la collectivité a procédé à la mise en stage de 7 agents non titulaires en janvier 2019.



Le ratio « Dépenses de personnel / Dépenses de fonctionnement » permet de comparer le poids de la masse salariale des collectivités entre elles. Le taux de 65 % est communément admis comme une moyenne haute. Il suit une évolution assez comparable à celui des « Dépenses de personnel / Recettes de fonctionnement », ratio moins répandu mais plus pertinent, parce qu'il mesure nos dépenses de personnel par rapport à notre capacité à les honorer. L'évolution de nos courbes montre qu'il n'y a pas de transfert des charges de personnel vers les autres charges courantes.

L'objectif de ne pas dépasser le taux de 65 % pour le premier ratio a été atteint jusqu'en 2014. Depuis le seuil des 65% est dépassé, en raison notamment de la hausse des remplacements de personnels et de la baisse des charges de gestion courante. L'évolution se stabilise depuis trois ans après une hausse continue pendant quatre ans.

Le ratio des « Dépenses de personnel / Recettes de fonctionnement » a franchi pour la première fois le seuil des 58 %. Cela s'explique par l'effet conjugué du niveau élevé du chapitre 012 cette année (nouveau service municipal et dépenses exceptionnelles) et de la hausse modérée des recettes. Ce résultat est donc conjoncturel.

Le chapitre des charges de personnel doit, quant à lui, être maîtrisé tout en prenant en compte les besoins nécessaires au bon fonctionnement des services publics (médiathèque, crèches, et bientôt nouvelle cuisine centrale).

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges de gestion courante de l'exercice 2019 atteignent 2 645 797, 39 €, soit une hausse de 14,60 % par rapport à 2018. Si l'on neutralise l'intégration des activités de l'Espace Jeunes municipal dans le budget, la progression du chapitre est de 12,20%. Cela représente une augmentation en volume de 280 200 €. Cette progression est constituée, notamment, de 107 000 € de hausse des dépenses de fluides et 64 120 € d'assurances dommage ouvrage.

Après une évolution à la baisse, à périmètre constant, de ce chapitre depuis 2014, on constate donc que la tendance à la hausse observée l'année dernière se confirme. Elle s'explique, notamment, par l'augmentation de la surface des bâtiments et équipements à entretenir avec l'ouverture ces dernières années de nouvelles structures, ou l'extension de certains locaux. A cela s'ajoute l'augmentation des prix des contrats, l'amélioration de la qualité des services rendus et la diversification des offres proposées aux administrés.

Au sein du chapitre, certains postes de dépenses augmentent et d'autres diminuent.

Ainsi, les principaux facteurs de hausse du chapitre sont :

- Les dépenses d'électricité et de gaz qui augmentent de 107 000 €.
- Les denrées alimentaires dont le montant total augmente de 22 188 € en raison du développement de l'approvisionnement en produits bio et local.
- Les contrats de prestations de services qui progressent de 23 855 € dans les secteurs des festivités, de la culture.
- Les souscriptions d'assurances dommage ouvrage dont l'évolution est ératique et qui représentent une dépense de 64 120 € en 2019.
- Les frais de gestion des logements acquis en 2018 et 2019 qui pèsent désormais sur le budget de fonctionnement entraînant une augmentation des postes taxes foncières et charges locatives de 25 452 €.

Les postes de dépenses qui diminuent sont notamment :

- Le coût de maintenance du réseau informatique : - 9 650 €.
- Les dépenses d'entretien de terrains et espaces publics (élagages, désherbage, traitement divers) : -25 619 €.
- Les coûts d'entretien de réseau : - 24 899 €, essentiellement en raison du transfert des compétences GEMAPI, et éclairage public à la Métropole.
- Les frais de location de véhicules qui ont baissé de 8 677 €.

Malgré cette évolution à la hausse des charges à caractère général, le ratio des achats et charges externes par habitant de la collectivité est toujours situé en dessous de la moyenne des communes de sa strate. Il est de 210 € par habitant à Septèmes contre 264 € en moyenne.

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

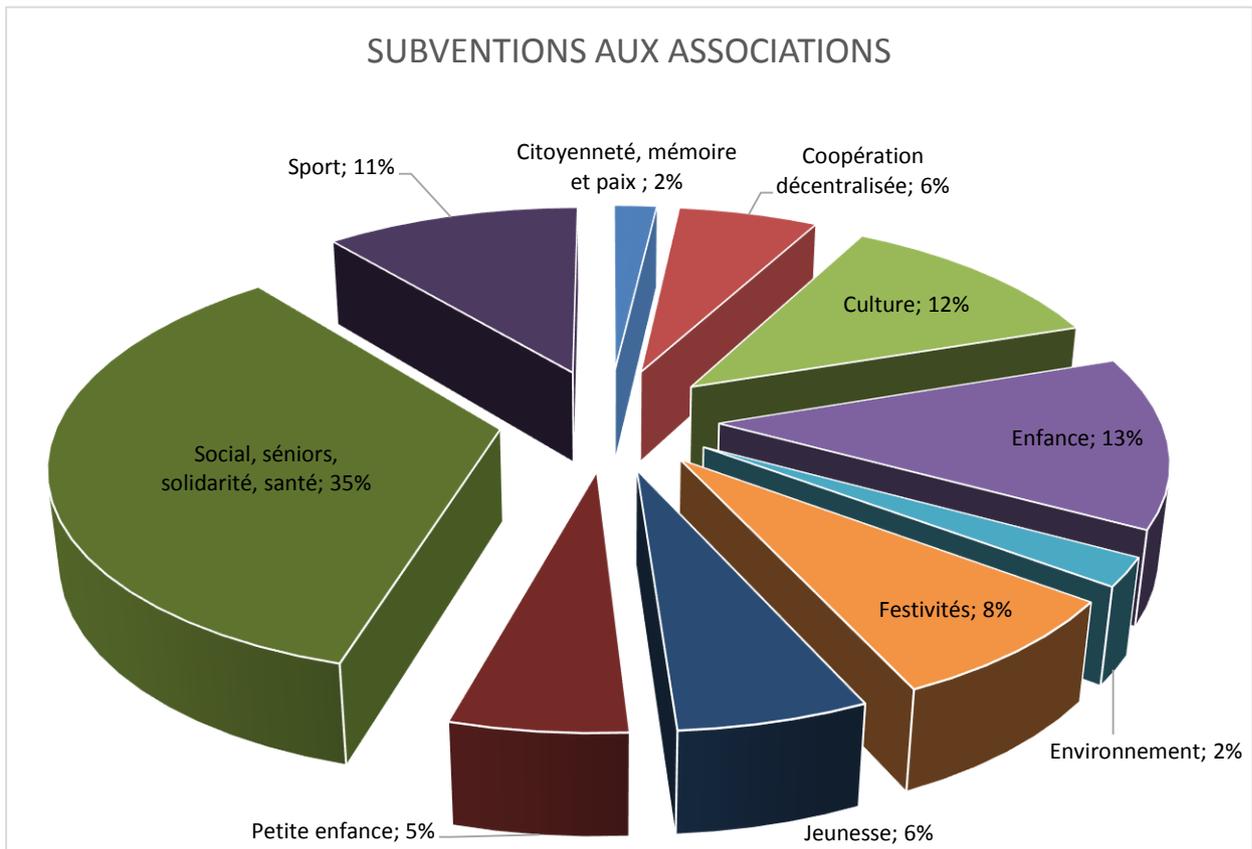
Le budget consacré en 2019 aux versements de subventions aux associations (hors CCAS) s'élève à 560 631 €, ce qui représente une baisse de 7,9%.

Cette baisse s'explique essentiellement par la municipalisation de l'EJS. La subvention versée à l'association représentait environ 89 000 € par an, somme qui n'a donc pas été versée en 2019.

D'autres secteurs comme la coopération décentralisée, avec le projet MED CLIMAAD, le sport et la culture ont vu leur volume de financement augmenter. Les autres subventions ont été globalement reconduites par rapport aux années précédentes.

Comme chaque année, les subventions accordées par la ville sont systématiquement divisées en deux catégories:

- subvention de fonctionnement dépendante des charges de fonctionnement de la structure,
- subvention par action ou projet, qui n'est versée que si l'action ou le projet ont été réalisés.



LES INTERETS DE LA DETTE

Les intérêts d'emprunts poursuivent depuis de nombreuses années une trajectoire de baisse progressive qui permet à notre gestion de la dette de rester un des atouts majeur de la santé financière de la commune.

Les charges financières 2019 s'élèvent à 72 979,64 € contre 78 578,2 € en 2018. Cela représente une diminution de 7,13%.

En 2019, un prêt de 300 000 € a été contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen. Il est remboursé sur 15 ans au taux fixe de 1,13%.

Le taux moyen de remboursement de l'ensemble de la dette en cours continue de diminuer passant de 1,90 % en 2018 à 1,80% en 2019.

Le poids des intérêts de la dette a été divisé par 3 depuis 2008 grâce à un faible taux d'endettement et à une gestion de dette qui exclue les produits structurés, la politique de «trésorerie zéro» et le crédit revolving.

Notre ratio de charges financières par habitant est de 7€ contre 26 € en moyenne pour les communes de la strate.

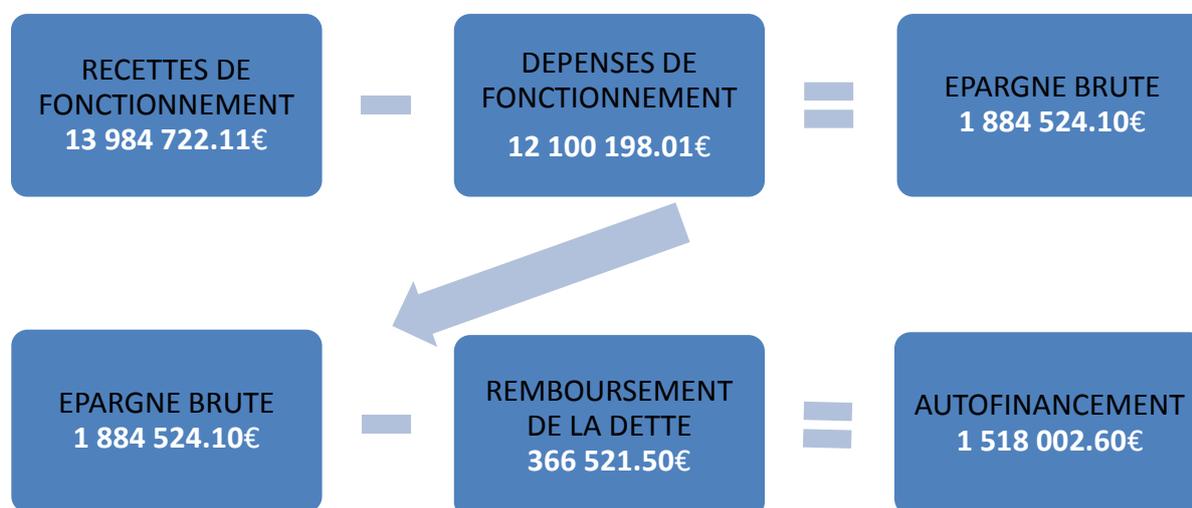
Le stock de dette est composé pour 68 % par des emprunts à taux fixes et pour 32 % par des emprunts indexés sur le livret A.

	Montant	Montant par septémois	Montant moyen de la strate par habitant
Encours de la dette	3 923 143 €	368 €	864 €
Annuité de la dette	422 799 €	42 €	112 €

Notre niveau d'endettement par habitant est inférieur de plus de la moitié à celui de la moyenne des communes de notre strate.

Notre faible taux d'endettement permet d'amoinrir notre ratio de charges rigides constitué du coût du personnel et des intérêts de la dette. Il permet également de financer notre programme d'équipement au meilleur coût.

LA CONSTITUTION D'UNE EPARGNE POUR FINANCER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Le niveau de l'épargne brute recule en 2019 et passe sous le seuil des 2 millions d'euros. Cette baisse est le résultat d'une exécution budgétaire marquée par une progression de dépenses à un niveau plus important que celui des recettes. Cela s'explique, en partie, par la municipalisation de l'Espace Jeune Septèmes qui impacte le budget de fonctionnement sur les chapitres de la masse salariale et des charges à caractère général à hauteur d'environ 175 000 €.

Les autres composantes de ce résultat sont :

- La forte hausse des charges à caractère général : +12,20% (hors EJS municipal) ;
- L'augmentation des dépenses de personnel : + 4,17% (hors EJS municipal) ;
- La diminution des intérêts de la dette : -7,13% ;
- La baisse des autres charges de gestion courantes : - 7,81% ;
- La hausse des produits d'exploitation et des domaines : + 3,18% ;
- La baisse des produits de la fiscalité – 3,17%
- L'augmentation des dotations et subventions : + 7,11%.

L'autofinancement dégagé ainsi que les financements croisés ont permis de mettre en œuvre un programme d'investissement de 8 747 375,39 € dont 2 147 481,04 € pour l'acquisition de biens immobiliers. Il est en progression de plus de 3 900 000 € par rapport à 2018.

Depuis l'exercice 2014 le rythme des investissements est très soutenu avec un montant moyen de plus de 5 millions d'euros par an.

2014	2015	2016	2017	2018	2019
3 283 121,69 €	5 160 671,80 €	4 661 609,79 €	3 886 964,69 €	4 846 234,94 €	8 747 375,39 €

Le montant total des financements perçus en 2019 s'élève à 1 384 267,77 €, ce qui représente un taux de cofinancement de 21% (des équipements et travaux).

Ce taux peut être fluctuant d'une année sur l'autre suivant le calendrier d'exécution des opérations et le décalage entre le moment où l'investissement est réalisé et celui où les financements sont encaissés.

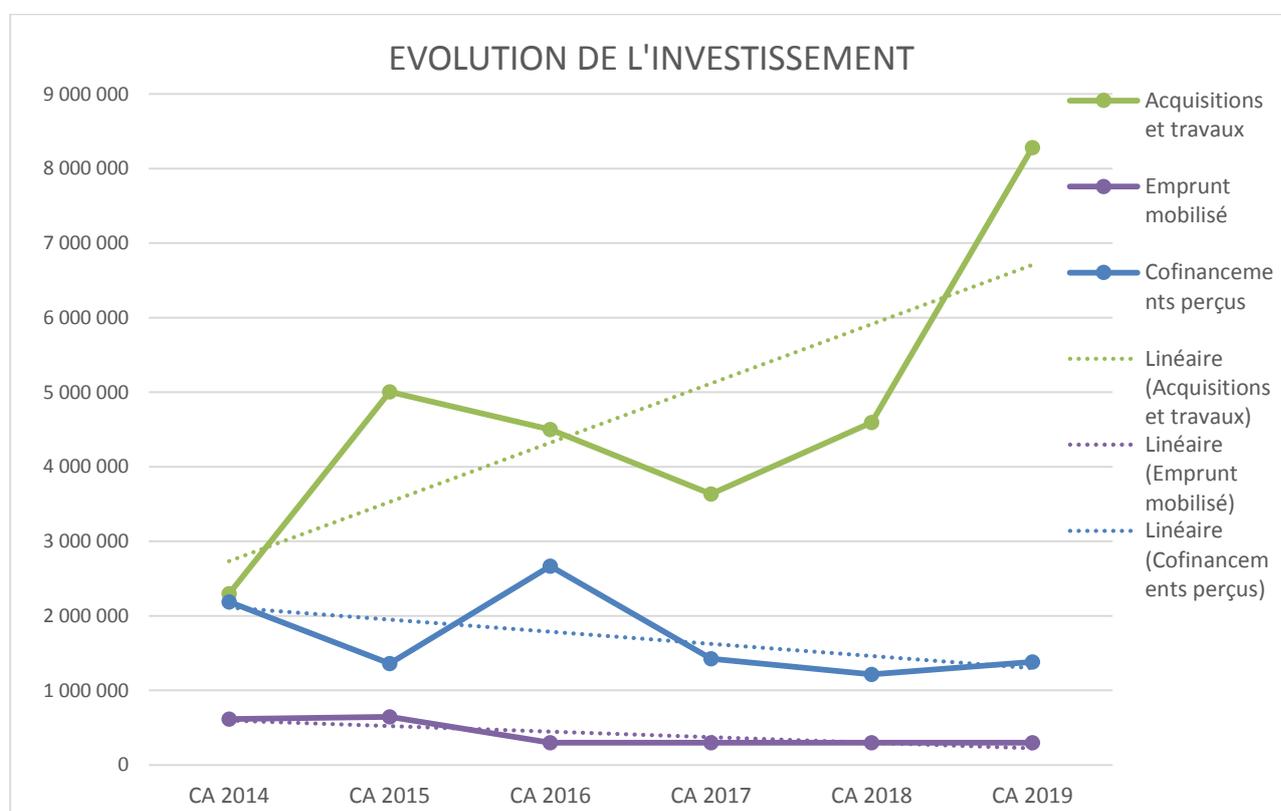
L'exercice 2019 a vu se solder les opérations financées dans le cadre Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement signé en 2015 avec le Conseil Départemental. Un nouveau contrat pour la période 2019-2021 a été signé en fin d'année 2019.

A ce contrat pluriannuel viennent s'ajouter des dispositifs d'aide aux travaux de proximité attribués chaque année pour un montant moyen de 59 500 € par dossier. Complétés par les dossiers d'aides à l'investissement obtenus auprès de l'Etat (DETR, DSIL, etc) ils permettent de financer la majeure partie de nos projets d'investissement et d'atteindre un taux de cofinancement moyen de 45% sur les 5 dernières années.

Les principales opérations d'investissement réalisées, sur l'exercice 2019, sont les travaux de construction de la halle du Grand Pavois, de mise en accessibilité des écoles Tranchier Giudicelli et François Césari, de la salle Fernand Ros et de l'ALSH Nelson Mandela, de construction de la cuisine centrale, ainsi que l'achèvement de la création du pôle d'athlétisme de Fasano. Par ailleurs, des investissements récurrents liés aux opérations de renouvellement des équipements et matériels (informatique, véhicules, mobilier, matériel, etc.) ont également été mis en œuvre.

Enfin, plus de 2 millions d'euros ont été investis pour acquérir des biens immobiliers qui vont être rénovés et proposés sur le marché du logement locatif à vocation sociale dans les années à venir.

Il est important de rappeler qu'un amoindrissement de notre volume d'investissements par manque d'autofinancement entrainerait une diminution mécanique de notre capacité d'autofinancement. Face aux difficultés et incertitudes à venir sur les ressources des communes, il ne faut pas marquer un arrêt dans nos projets, pour éviter de voir nos ressources d'investissement chuter à long terme, mais privilégier un investissement rationnel et accentuer la recherche de cofinancements.



Le montant consacré à l'investissement au cours de la mandature 2014-2020 est très significatif et en progression malgré des paramètres budgétaires peu favorables : baisse des dotations d'Etat, fiscalité maîtrisée, endettement modéré et maîtrise des charges courantes.

La section d'investissement n'a pas été la variable d'ajustement choisie pour maintenir les équilibres. Les années 2015, 2016, 2018 et 2019 affichent même un niveau d'investissement particulièrement élevé en lien avec la réalisation de projets structurants comme la crèche la Ronde des Pitchouns, la médiathèque, la chèvrerie municipale, le site Louis Aragon, la cuisine centrale.

La commune s'inscrit donc toujours dans une dynamique vertueuse qui doit être entretenue par un niveau d'investissement soutenu. Il est donc primordial de continuer à dégager des marges de manœuvre en section de fonctionnement pour préserver notre capacité d'investissement.
